



CONSEIL de COMMUNAUTE

JEUDI 25 JANVIER 2018

COMPTE RENDU

Date de la convocation : 19 JANVIER 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAILLARD.

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs : HUGONNET Franck, BAILLY Thierry, BAILLY Hervé, REVOL Hervé, GRILLET Dominique, NEVEUX Marie-Pierre, PANSERI Alain, CLOSCAVET Marie-Claire, RENAUX Marie-Louise, MOREL-BAILLY Hélène, MAILLARD Jean-Claude, ROUX Nathalie, ZEITLER Isabelle, MONNIER Roger, PERRON Sylviane, VALLET Martial, MARESCHAL Louis-Pierre, BERREZ Serge, JOURDANT Michel, LACOMBE Marie, DEPARIS-VINCENT Christelle, MAGREAULT D'ATTOMA Laurent, BUISSON Daniel, BARIOD Maurice, DUMONT-GIRARD Philippe, GUYENET Sandrine, VUITTENEZ Patrick, MILLET Alain, PRELY Fabrice, DUFOUR Christiane.

Membres titulaires non-présents : Mesdames et Messieurs : MOREL Alain, GIRARDOT Bernard, BAUD Pascal, LINK Philippe, DAUDEY Yves, BARIOD Denis, DETHE Xavier, VIDEIRA Christelle, DESCOTES Laurence, BANDERIER Laurent, CHAMOUTON Claude, LAGARDE Jean-Noël, HEMLICH Aline, SIEWORECK Danouschka.

Membres suppléants présents : Messieurs : PENSOTTI Jean, SERRETTE Paul, LACOMBE Janine, CATILAZ Christophe, RAMBOZ Jacques, LENFANT Dominique, LAGARDE Marie-Pierre, ETIENNEY François, MILLET Jacqueline, CHAMOUTON Philippe.

Membres suppléants non-présents : Mesdames et Messieurs : GUILLEMIN Xavier, GAILLARD Michel, BELLAT Stéphane, COURBET Claude, MOREAU Laurence, FELIX Marie-Paule, SARRAND Françoise, HUMBERT Henri, CABUT Danielle, REGAZZONI Hervé, VERJUS Frédéric, CARPENTIER Patrick, SASSARD Rémi, BANDERIER Bruno, BANDERIER Sébastien, CERRUTI Bruno.

Le personnel de la Communauté de Commune est présent.

Invités présents : Mr Le Trésorier, Mme Françoise VESPA

Invités excusés : Mr Le Principal du Collège, Mr Le lieutenant de Gendarmerie..

Secrétaire de séance : Martial VALLET

* * * * *

APPROBATION DU DERNIER COMPTE- RENDU

Remarque de Mme MILLET, qui souhaite que les absents qui se sont excusés au préalable soient notés comme tel dans le compte rendu. Ce point a été abordé lors du Conseil de Communauté du 24 Octobre et retranscrit en ces termes dans le compte rendu : « *Mise au point afin de repenser la dénomination des délégués « **ABSENTS/EXCUSES** » lors de la rédaction des comptes rendus de Conseil : Il est souhaité de noter à l'avenir, « **NON-PRESENTS** », pour les délégués « **ABSENTS NON EXCUSES** » ainsi que pour les délégués « **ABSENTS EXCUSES** ». »*

Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil du 07 Décembre 2017.

Monsieur MAILLARD présente ses vœux à l'assemblée et rappelle l'importance de garder « en mémoire », pour cette nouvelle année, le projet de territoire.

Monsieur MAILLARD remercie la présence de Madame Françoise VESPA et de Madame Pascale NEGRI.
Monsieur MAILLARD communique le nom des personnes absentes, excusées.

Monsieur Louis-Pierre MARECHAL présentera le document intitulé « Projet de Territoire » qui a été remis à chacun.

1. ADMINISTRATION

- **Information calendrier des réunions 1^{er} Semestre 2018.**
Voir Annexe 1
- **Information Statuts Communauté de Communes au 1^{er} Janvier 2018/DGF Bonifiée.**

L'Arrêté de la Préfecture a été envoyé au préalable par mail à chaque délégué.

Monsieur Franck PACOUD complète l'information de celui-ci, demande à ce que les communes pour lesquelles la Communauté de Communes n'a pas réceptionné la délibération, puisse la faire parvenir aux services.

Il informe également de la réception de l'arrêté notifiant que la Communauté de Communes pourra prétendre à la DGF bonifiée pour 2018

Par ailleurs, Monsieur PACOUD insiste sur le fait de « s'atteler à la définition Intérêt Communautaire ».

- **Mise en place des Tickets Restaurants.**

Madame Marie-Claire CLOSCAVET explique le principe « d'égalité » entre les salariés de la Communauté de Communes. (Prise en charge actuelle des repas pour les équipes techniques, mais pas pour les salariés administratifs).

Monsieur MAILLARD lit la délibération et appelle à voter. **(Délibération n° 180105/Annexe 2)**

Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

- **Convention ADAPEMONT.**

Monsieur Serge BERREZ explique plus en détails les modifications intervenant dans la Convention Equipe Verte 2018, adaptée aux contraintes et réglementations imposées par l'ADAPEMONT. Il est notamment précisé que la participation de la Communauté de Communes sera versée en 12^{ème} et non plus en 2 fois, l'Adapemont ne pouvant plus faire l'avance des frais.

Monsieur MAILLARD lit la délibération et appelle à voter. **(Délibération n° 180101/Annexe 3)**

Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

2. FINANCES

- **Ouverture de Crédits 2018.**

Monsieur MAILLARD lit la délibération et appelle à voter. **(Délibération n° 180110/Annexe 4)**

Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

- **Autorisation de lancement de marchés. (Annexe 5)**

Madame Armelle LARGER présente la délibération (n°180102) portant délégation pour le Bureau et pour le Président. Cette délibération doit être précisée, concernant la passation des marchés publics en la limitant financièrement d'une part, et d'autre part, en la conditionnant à l'inscription des crédits au budget.

Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

Trois délibérations sont ensuite proposées car n'entrant pas dans le champ de délégation, soit du fait du montant du Marché (PLUI) soit du fait que les crédits ne sont pas encore inscrits au budget. Pour ces dernières, le Conseil s'engage à inscrire les sommes correspondantes au prochain budget.

- **URBANISME : Autorisation signature PLUI (n° 180104)**

Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

- **ADMINISTRATION : Autorisation de signature des MAPA dans le cadre de l'étude du transfert de compétence eau et assainissement (n° 180106)**
Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE
- **ADMINISTRATION : Budget Annexe Uxelles – Autorisation lancement Marché de Travaux de mises aux normes SSI Centre de Vacances Uxelles et ouvertures de Crédits (n° 180111)**
Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

3. ECONOMIE

- **Dossier Ferme de Vertamboz : fixation d'un prix de vente plancher. (Annexe 6)**

La propriété est présentée sur PowerPoint, les surfaces sont détaillées ainsi que la configuration du terrain qui l'entoure. Un Certificat d'Urbanisme Opérationnel est demandé pour la création d'une parcelle urbanisable de 3000 m² environ. Le Président précise qu'il y a de la demande, soit pour un lot complet, soit pour le terrain agricole, soit pour la maison avec moins de terrain. Les Elus souhaitent dans un premier temps proposer une vente globale. Il est proposé par le Bureau de faire une publicité sur le « Bon Coin » et sur le « Progrès », puis attribuer le bien au plus offrant. La mise à prix correspond à l'estimation « haute » du service des Domaines, soit 220 000€ net vendeur. **Le Conseil Communautaire délibère favorablement**, mais souhaite que le temps dont dispose les intéressés pour faire une offre soit de quatre mois, plutôt que deux mois, initialement proposés par le Bureau.

- **Dossier Centre de Vacances d'Uxelles.**

Monsieur Michel JOURDAN présente l'exposé relatif à ce dossier.

- La gestion et le développement de ce centre relève de l'activité d'une société privée. Il n'y a plus de raison d'être, qu'une collectivité soit propriétaire de ce type de bien.
- Le bâtiment est actuellement en bon état et c'est le « **bon moment** » pour le mettre en vente.
- Dans les années à venir, il conviendra de procéder à des travaux relativement lourds de rénovation, mise aux normes, comme il convient à un bâtiment de plus de 20 ans.
- Il faudrait prévoir un minimum de 50 000€ d'investissement par an, dans les années à venir.
- La Communauté de Communes comptait que le gestionnaire puisse, ces dernières années, développer davantage le site, selon ce que préconisait l'Etude **d'Hôtel Actions**. Cela n'a pas été fait.
- Par une vente, la Communauté de Communes pourra récupérer les avances remboursables consenties par le budget Général au Budget Annexe Uxelles à hauteur de 290 000€ (crédits d'investissement qui manquent au Budget Général).
- Beaucoup de temps passé par le personnel sur le dossier et coûts afférents pour la collectivité qui ne sont pas chiffrés mais grèvent le Budget de la Collectivité.

❖ **Mise en vente du Centre.**

Monsieur MAILLARD lit la délibération et appelle à voter. **(Délibération n° 180107/Annexe 7)**

Résultat du vote : 1 Voix ABSTENTION

❖ **Lancement d'une nouvelle DSP de 3 ans, par mesure de garantie au vu de l'échéance à intervenir de la période d'urgence, le 31/10/2018.**

Concernant l'autorisation de principe de la délégation de service public, le Conseil Communautaire s'interroge sur la possibilité de mettre dans un avis de Délégation de Service public (DSP), une clause de reprise / de vente du bâtiment, car deux opérations (vente/DSP) vont être lancées conjointement. Au vu de la réponse positive de Monsieur JOURDANT, Madame Christelle DEPARIS-VINCENT souhaite que soit inscrite explicitement la clause de la vente dans le rapport de présentation, puis dans la publicité de la DSP.

Monsieur MAILLARD lit la **délibération n° 180109 (Annexe 8)** relative à la validation du Règlement de consultation - lancement Procédure de DSP – Gestion du Centre de Vacances à Uxelles.

Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

Délibération n° 180108/Annexe 9.

Résultat du vote : POUR à l'UNANIMITE

4. GEMAPI

- **Elections de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat GEMAPIEN porté par le PNR du Haut Jura.**

Désignation de deux délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Claude MAILLARD
- Monsieur Roger MONNIER

Désignation de deux délégués suppléants :

- Monsieur Martial VALLET
- Madame Christelle DEPARIS VINCENT

Monsieur MAILLARD lit la délibération et appelle à voter. **(Délibération n° 180113/Annexe 10)**

Résultat du vote : POUR à L'UNANIMITE

- **Financement de la nouvelle compétence GEMAPI par la Communauté de Communes du Pays des Lacs, par l'instauration d'une taxe GEMAPI.**

Monsieur Franck PACOUD présente la délibération, par laquelle le Conseil de Communauté pourrait fixer le montant de la taxe à 39 863.00 € (correspondant à 5.40 € par habitant). Le solde, correspondant à des actions hors GEMAPI, sera financé par le budget général (1 € par habitant).

Il est en outre précisé que cette taxe sera à instaurer chaque année.

Madame Françoise VESPA complète la présentation de Monsieur PACOUD, notamment par rapport aux problèmes actuels d'inondations rencontrés.

Monsieur MAILLARD lit la délibération et appelle à voter. **(Délibération n° 180112/Annexe 11)**

Résultat du vote : POUR à L'UNANIMITE

5. TOURISME

- **Point sur l'éboulement du 23 Décembre 2017, sur le sentier des Cascades du Hérisson.**

Projection d'un diaporama.

Il est précisé que les assurances ne prennent pas en charge ce type d'évènement.

Un dossier DETR sera déposé.

Le Préfet doit se rendre sur place pour se rendre compte des dégâts.

Monsieur REVOL indique qu'il souhaite que le site soit en « état » pour le printemps, compte tenu de l'impact considérable sur le tourisme.

(Délibération n° 180114/Annexe12)

QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation de manifestations intercommunautaires à l'occasion des 50 ans du barrage de Vouglans.**

Monsieur MAILLARD fait part du projet d'organisation de manifestations, initié par la Communauté de Communes Jura Sud, pour un coût total de 160 000€, réparti sur 4 Communautés de Communes (Communauté de Communes Jura Sud, Communauté de Communes de la région d'Orgelet, Communauté de Communes du Pays des Lacs, Communauté de Communes Petite Montagne).

Monsieur MAILLARD précise que la Communauté de Communes participerait à hauteur de 7500€. Des subventions seront demandées auprès d'organisme tel qu'EDF afin de financer l'évènement.

Les manifestations se dérouleront les 24, 25 et 26 Août 2018 sur la commune de CERNON.

Une exposition itinérante est également prévue. Cette exposition circulera dans les communes, les écoles...

Monsieur MAILLARD demande si toutes les personnes présentes sont d'accord, à l'unanimité, de participer.

POUR à L'UNANIMITE

- **Haut-Débit et Fibre – Démarrage des opérations.**

Monsieur MARESCHAL explique l'exposé relatif à ce dossier, qui a été envoyé préalablement à l'ensemble des délégués.

Monsieur MARESCHAL fera ensuite lecture de la « *Convention de Partenariat pour le Déploiement du Réseau Départemental à très Haut Débit* ».

Monsieur MARESCHAL sera, à cette occasion, interpellé par Monsieur MAGREULT D'ATTOMA qui manifestera son opposition à cette convention.

Monsieur MARESCHAL tient à préciser les points suivants :

- Le premier projet de convention a été envoyé le **23 Janvier 2017** au Groupe de Travail.
- Il est noté dans le compte rendu du **Conseil de Communauté du 09 février 2017**, que ce même groupe de travail s'est réuni à deux reprises, dans « *un excellent état d'esprit* ».
Ces deux réunions ont d'ailleurs permis d'établir un diagnostic et de voir de quelle manière les différentes zones étaient desservies.
- Le sujet a également été présenté lors du **Conseil de Communauté du 11 Juillet 2017** via l'exposé n° 1.

Monsieur MAILLARD lit la délibération et appelle à voter. **(Délibération n° 180103/Annexe 13)**

Résultat du vote : 2 Abstentions et 1 Contre

- **Prise de compétence eau**

Madame Sylviane PERRON souhaite qu'un débat soit proposé aux communes, s'agissant de la prise de compétence Eau par la Communauté de Communes, afin de pouvoir étudier la possibilité que celles-ci conservent cette compétence.

Réponse des Elus : il faut attendre la proposition de Loi et sa validation par l'Assemblée Nationale et le Sénat. De plus, l'étude du transfert des compétences eau et assainissement amènera des éléments permettant aux communes de se positionner sur la gestion de ces services en tenant compte des obligations réglementaires fixées par la loi.

En fin de séance, Madame Françoise VESPA rappelle les Vœux en présence de Monsieur PERNOT à la Chaux des Crotenay, le mercredi 31 Janvier.

Clôture des Débats à 00H15.